

RCS : VALENCIENNES

Code greffe : 5906

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de VALENCIENNES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2003 B 00435

Numéro SIREN : 451 397 483

Nom ou dénomination : AABC.G

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2023 sous le numéro de dépôt 3931

AABC.G

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE
AU CAPITAL DE 1.205.900 €
105, rue Eugène Millecamps
59226 RUMEGIES
RCS VALENCIENNES 451 397 483

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 09 SEPTEMBRE 2023

L'an Deux Mille Vingt-trois, le neuf septembre, les associés de la société « AABC.G », Société par actions simplifiée au capital de 1.205.900 euros, divisé en 1.205.900 actions de 1 euro chacune, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège de la Société sur convocation de la Présidence.

Sont présents ou représentés :

- | | |
|---|-------------------|
| - Monsieur Alban GRUSON, propriétaire de | 1.052.021 actions |
| Et Usufruitier de | 69.412 actions |
| - Monsieur Alexandre GRUSON, propriétaire de | 5.005 actions |
| Et nu-propriétaire de | 69.412 actions |
| - Monsieur Bertrand GRUSON, propriétaire de | 5.005 actions |
| Et nu-propriétaire de | 69.412 actions |
| - Madame Christiane GRUSON-LAGASSE, propriétaire de | 5.045 actions |
| Et Usufruitière de | 69.412 actions |

Total égal au nombre d'actions composant le capital social 1.205.900 actions

Les associés présents ou représentés possédant la majorité requise, l'Assemblée Générale Extraordinaire est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Madame Christiane GRUSON-LAGASSE, Présidente et associée.

La Présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée :

- La copie de la lettre de convocation adressée aux associés,
- Un exemplaire des statuts de la société,
- Le texte des résolutions proposées.

La Présidente déclare que les documents visés ci-dessus ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège depuis la convocation à l'assemblée. L'assemblée générale lui donne acte de cette déclaration.

Puis, la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1
CG AG SC
A. G

ORDRE DU JOUR

- Démission de Madame Christiane GRUSON-LAGASSE de ses fonctions de Présidente,
- Nomination de Monsieur Alban GRUSON aux fonctions de Président,
- Nomination de Monsieur Bertrand GRUSON aux fonctions de Directeur Général,
- Nomination de la société EAG aux fonctions de Directeur Général,
- Questions diverses.

La Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met aux voix les résolutions suivantes, qui sont à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION – DEMISSION DE LA PRESIDENTE DE LA SOCIETE

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance de la volonté de Madame Christiane GRUSON-LAGASSE de démissionner de ses fonctions de Présidente de la société à effet du 9 septembre 2023, prend acte de cette démission.

L'assemblée générale donne quitus entier et définitif à la Présidente, de sa gestion à ses fonctions.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

L'assemblée générale, en conséquence de la précédente résolution, décide de nommer en remplacement:

- **Monsieur Alban GRUSON,**
né le 02 juillet 1949 à BETHUNE,
demeurant 83, rue Millecamps, 59226 RUMEGIES

Ici intervenant, qui déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et qu'il n'existe de son chef, aucune interdiction ni aucune incompatibilité pouvant faire obstacle à sa nomination.

Cette nomination, qui prend effet le 9 septembre 2023 est effectuée pour une durée non limitée.

Il exercera ses fonctions dans la limite de l'objet social et des pouvoirs expressément dévolus par les dispositions légales et des statuts de la société.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION – NOMINATION DES DIRECTEURS GENERAUX

L'assemblée générale décide de nommer également à compter de ce jour, en qualité de Directeurs Généraux de la Société, sans limitation de durée :

- **Monsieur Bertrand GRUSON,**
né le 15 décembre 1972 à DOUAI,
demeurant 164, rue Angèle Lecat, 59226 RUMEGIES
- **SAS EAG**
Au capital de 3.000 €,
Immatriculée au RCS d'ALENCON sous le numéro 978 801 785,
Sise Lieu-dit l'Etre Bisson, 61210 PUTANGES-LE-LAC

Laquelle est représentée par Monsieur Alexandre GRUSON, agissant en qualité de Président de la Société.

CB² AG BG
A.G

Ici intervenants et déclarant accepter leurs fonctions et qu'il n'existe de leur chef, aucune interdiction, ni aucune incompatibilité pouvant faire obstacle à leur nomination.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

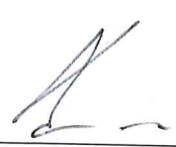
QUATRIEME RESOLUTION – POUVOIRS

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal pour effectuer toutes formalités légales.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Puis personne ne demandant plus la parole, la Présidente déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Présidente et les associés.

Madame Christiane GRUSON-LAGASSE Présidente de séance Présidente de la Société et associée	
Monsieur Alban GRUSON Associé	
Monsieur Bertrand GRUSON Associé	
Monsieur Alexandre GRUSON Associé	
SAS L'ODYSSEE Représentée par Monsieur Bertrand GRUSON Directrice générale	
SAS EAG Représentée par Monsieur Alexandre GRUSON	